COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2025

Le huit novembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

Membres présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Marcel TRANCHANT, Christophe SCHOERLIN à Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY à Carine PIBOULEU, Mathilde GAZZA à Jacky DONJON, Myriam FOUQUET à Lionel FUENTES

Absents : Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	21	5	26

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/84

OBJET : Cession d'un broyeur MUTHING et d'une tondeuse TRIMAX

Le rapporteur : Jacky DONJON, Maire délégué de La Rochette

La commune ayant acquis un nouveau broyeur, il est proposé à l'assemblée de céder au fournisseur les deux matériels ci-dessous inutilisables en l'état :

- Un broyeur MUTHING MU H 200 au prix de 1 000 €
- Une tondeuse TRIMAX 3210 au prix de 2 500 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
26			

APPROUVE la cession du broyeur MUTHING au prix de mille euros (1 000 €) et la cession de la tondeuse TRIMAX au prix de deux mille cinq cent euros (2 500 €).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ces cessions.

Valgelon-La Rochette, le 08 novembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20251108-Del202584-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Le secrétaire de séance,

Jacky GACHET

Le Maire,

David ATES

COMMUNE VALGELON-LA ROCHETTE (Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12/11/2025 et de sa publication ou notification le 12/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20251108-Del202584-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025